Relations fédérales-provinciales

Je n'aurai pas le temps d'énumérer les torts des provinces, parce que souvent elles crient au secours alors qu'elles se sont elles-mêmes plongées dans le trou avec leur bonne volonté. Elles crient au secours parce que le gouvernement fédéral est devenu trop puissant. Cette machine fédérale de technocrates qui contrôlent tout dans le pays est devenue très puissante. J'entendais tout à l'heure le très honorable premier ministre (M. Trudeau) dire que c'était pour avoir ce secrétaire, pour avoir plus de consultations, par exemple, au sujet de l'assurance médicale.

Madame le président, la santé, voilà un secteur réservé aux provinces et, après tous les changements qu'on a faits, on tente encore, à cause de notre pouvoir de taxation, de s'introduire dans le régime de sécurité de la vieillesse, dans le programme des allocations familiales, ou on donne 30, 40 ou 50 p. 100 au secteur médical. On discute encore pour essayer de réconforter un peu les provinces, alors que le domaine de la santé relève de leur juridiction.

On dit: C'est pour mieux consulter, avoir de meilleures consultations avec les provinces dans le domaine de la santé, dresser des plans pour l'avenir afin d'apporter un meilleur secours aux malades, aux vieillards et aux enfants. Quant à moi, je répète ce que j'ai dit il y a dix ans: Que le fédéral remette donc les droits de taxation aux provinces et nous n'aurons plus cette duplication de bureaux dans les dix provinces, en plus de celui du fédéral, qui essaie de redistribuer la taxe fédérale à ceux qui nécessitent des soins médicaux ou autres. Au lieu de prendre 50 p. 100 du budget à la grandeur du pays et à tous les niveaux de gouvernement afin d'administrer le ministère de la santé, allons voir ce qui se passe dans nos hôpitaux. Nous avons le système hospitalier le plus mauvais que nous ayons jamais eu dans la province de Québec. Je ne parle pas pour les autres provinces, mais pour la mienne, qui a un système qui coûte le plus cher, soit \$88 par jour, pour avoir le droit de se coucher dans le lit, et sans aucun des services que nous avions il y a 15 ou 20 ans. Si au moins, on avait ces services-là! Aujourd'hui, allons voir ce qui se passe. On a du fonctionnarisme. On construit des hôpitaux, presque 50 p. 100 de l'hôpital est un bureau de consultation. C'est du fonctionnarisme. Il y en a, mais des lits pour les malades, par exemple, cherchons-les!

Voilà pourquoi on dit qu'on a déplacé des responsabilités. Qu'on laisse aux provinces leurs responsabilités, mais qu'on leur donne en même temps les droits de taxation nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités, et qu'on assume les siennes au fédéral, et nous, qu'on assume les nôtres. Qu'on cesse ainsi de s'introduire par tous les couloirs dans les domaines provinciaux. Ainsi, madame le président, je pense que l'on pourra réduire le personnel du bureau du premier ministre de 50 p. 100, et faire de même dans d'autres ministères, pour ne garder que les bons fonctionnaires et renvoyer ceux qui ne font rien, et qui sont payés \$25,000, \$30,000, \$40,000 par année. Voilà des salaires! N'oublions pas aussi que leurs dépenses sont payées par le gouvernement. Voilà ce que souvent les gens oublient.

Madame le président, il est entendu que nous allons déférer le bill C-38 à un comité permanent de la Chambre pour qu'il soit discuté, parce que cela exige discussion et réflexion, mais, encore une fois, qu'on cesse les «patentes» de plans conjoints et de projets. Je me souviens des plans conjoints. L'ex-premier ministre, le très honorable Lester B. Pearson, avait juré de faire disparaître tous les plans conjoints, mais lorsqu'il a quitté la politique il en restait encore quelques-uns. Aujourd'hui, on les a multipliés par

six, ces fameux plans conjoints, qui sont autant de tentacules du gouvernement fédéral pour étouffer les provinces.

Je considère que les plans conjoints n'ont pas fait une redistribution égale. Quand on me parle de redistribution égale, je pense toujours au ministère de l'Expansion économique régionale. Je siégeais à ce comité-là, qui prétendait vouloir aider les régions sous-développées. Allons donc! Moi, je sais que du temps de l'ancien ministère, on a aidé politiquement non pas les régions sous-développées, mais celles capables d'apporter des votes.

Quant à des ministères, des plans, des projets, des programmes conjoints de cette nature, madame le président, nous y sommes opposés. Nous sommes en faveur du principe que les provinces aient plus de renseignements, soient davantage consultées, pas après, mais avant qu'on discute d'un programme conjoint. Depuis des années, on établit des programmes, et on va consulter les provinces. Imaginons-nous la situation quand tout est fait! On veut que les consultations se fassent avant, dans les domaines qui concernent strictement le gouvernement fédéral. Qu'on laisse aux provinces leurs domaines, les secteurs qui les concernent. Nous aurons ainsi beaucoup moins de casse-tête à Ottawa. Voici ce qui cause souvent nos problèmes dans les ministères. On se demande toujours: Est-ce que c'est du ressort provincial ou fédéral? C'est tellement mêlé, et à la fin, c'est le gouvernement fédéral qui a droit de veto.

Pour conclure, je dirai simplement que les meilleures relations fédérales-provinciales sont celles entre élus et non pas entre fonctionnaires, entre les vrais responsables, les élus du peuple, les députés fédéraux qui rencontrent les députés du Québec ou de l'Ontario. Il faut qu'on discute ensemble. La discussion ne doit pas se faire au niveau de la bureaucratie. Le travail de la bureaucratie existe, mais le travail des vrais responsables des provinces et du pays, c'est celui des élus du peuple. Les autres sont des irresponsables...

Une voix: Bravo!

M. Gauthier (Roberval): ... Qu'on établisse des programmes, des projets en consultation avec les députés et là-dessus, nous serons d'accord, madame le président.

[Traduction]

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Madame l'Orateur, la première question que je me pose au sujet de ce bill c'est pourquoi on en a saisi la Chambre. Permettez que je vous lise la note explicative:

Ce bill a pour objet de pourvoir à la nomination et à la rémunération du secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales et de faire concorder la désignation officielle du poste de greffier du Conseil privé avec l'usage actuel.

Il s'agit manifestement d'un bill imporant puisque le premier ministre lui-même (M. Trudeau) assume la responsabilité de le présenter à la Chambre. Mais ni la note explicative ni même la présence du premier ministre cet après-midi ne suffisent à nous éclairer sur le véritable motif de ce projet de loi. Je ne crois pas que ce soit nécessairement un moyen de recruter des fonctionnaires spéciaux.

Le premier ministre a fait allusion à M. Gordon Robertson. J'aurai certains commentaires à faire sur M. Robertson mais je ne crois pas que le bill ait quelque chose à voir avec lui. A mon avis, ce bill n'est que la première d'une série d'étapes que le premier ministre se propose de franchir pour entreprendre la réforme de la constitution canadienne.